



CONVENTION SUR LES ESPECES MIGRATRICES

Distribution: Générale

PNUE/CMS/Conf.10.17
26 septembre 2011

Français
Original: Anglais

DIXIEME SESSION DE LA
CONFERENCE DES PARTIES
Bergen, 20-25 novembre 2011
Point 18 de l'ordre du jour

ACTIVITES DE RENFORCEMENT DE CAPACITES PREVUES POUR LE PROCHAIN TRIENNAT 2012-2014

(Préparé par le Secrétariat)

1. Le présent programme de travail comporte des activités essentiellement focalisées sur des programmes de formation et sur l'élaboration d'un Manuel complémentaire de la CMS. Les activités plutôt orientées vers le renforcement de capacités basé sur les technologies de l'information et de la communication ont été transférées vers le programme de travail de la Résolution PNUE/CMS/Rés.10.7 sur les Questions relatives aux contacts et à la communication. On trouvera les informations contextuelles concernant la présente résolution dans PNUE/CMS/Conf. 10.10, Rapports nationaux en ligne, harmonisation de l'information et gestion des connaissances pour les Accords multilatéraux sur l'environnement.
2. Le renforcement de la coopération existante entre les Secrétariats des Conventions relatives à la diversité biologique va continuer. La CMS va également promouvoir des activités conjointes de renforcement des capacités avec Ramsar, la CITES et la CDB, qui seront incorporées aux divers programmes de travail conjoints dans le cadre des efforts d'harmonisation et de simplification des objectifs communs de conservation, ainsi que d'amélioration de la coopération entre Secrétariats.
3. Dans le programme de travail CMS-CDB, les Secrétariats ont élaboré des activités liées au renforcement de capacités à l'échelle régionale et sous-régionale dans le cadre des SPANB de la CMS, qui comporte un apport de la CMS (PNUE/CMS/Conf.10.27 « Directives sur l'intégration des espèces migratrices dans les stratégies et plans d'action nationaux sur la biodiversité (SPANB) ») Les directives expliquent aux Parties à la CMS comment inclure les objectifs et les aspirations de la CMS dans leurs SPANB et seront soumises à la COP10 pour adoption. On trouvera des informations complémentaires sur la coopération avec les autres Secrétariats impliqués dans la biodiversité dans le Rapport sur les synergies et partenariats, PNUE/CMS/Conf. 10.28.

Programmes nationaux ou régionaux de renforcement de capacités

Objectif : Renforcement des capacités institutionnelles de mise en œuvre des instruments de la CMS

4. Conformément à la Stratégie CMS de renforcement de capacités (PNUE/CMS/Conf. 9.30), dans le but de renforcer les institutions nationales et régionales chargées de la conservation, de la gestion et de la recherche visant les espèces migratrices, de la promotion de la mise en œuvre des programmes et plans de conservation ainsi que de l'amélioration des contributions au développement durable à l'échelle des pays, il sera élaboré et mis en œuvre des programmes de formation au niveau national ou régional. L'approche de base de ces programmes comprend notamment les principes suivants :

- (a) Baser les initiatives sur les capacités existantes ;
- (b) Les activités prévues au programme doivent être appropriées par le pays, de façon à assurer la durabilité des capacités ainsi renforcées ;
- (c) Les programmes de renforcement de capacité doivent être conçus sur mesure pour chaque pays, suite à un processus d'évaluation des besoins remontant de la base ;
- (d) Les travaux doivent être coordonnés, en liaison avec les efforts déjà en cours, et intégrés à d'autres initiatives de développement durable ;
- (e) Les travaux ne doivent pas faire double emploi avec ceux que promeuvent et mettent en œuvre d'autres organisations et programmes ; et
- (f) Les arrangements institutionnels à l'échelle régionale et les institutions régionales doivent jouer un rôle significatif dans la mise en œuvre et l'évaluation du programme.

5. En évaluant les besoins en formation en vue d'un programme national ou régional, le problème principal à prendre en compte est la priorité ou l'urgence, l'étendue et le type de formation qui est nécessaire pour l'amélioration des connaissances et des savoir-faire professionnels, et qui ne peut être efficacement mise en place qu'avec le soutien des Parties.

6. La clé de la réussite, pour un renforcement effectif de capacités, est l'implication de formateurs et de décideurs locaux, utilisant leur propre langue, en plus des communautés locales, tant hommes que femmes. Non seulement cela permet à la CMS de profiter de leurs connaissances sur la conservation des animaux migrateurs et leur utilisation durable, mais ces personnes constituent le groupe cible ultime pour le renforcement de capacités. La Convention et ses Parties peuvent aussi simplement recourir aux trésors d'expertise et d'expérience déployés par les Points focaux de la CMS et échanger ainsi des connaissances durant les réunions ordinaires.

7. Une fois les besoins en renforcement de capacités identifiés grâce aux Points focaux nationaux (PFN), des modules de formation en profondeur seront coupés sur mesure pour répondre aux besoins du pays concerné, ou organisés par thème.

Elaboration du Manuel de la CMS

Objectif : Améliorer l'impact des activités de renforcement de capacités

8. En complément au programme de formation et autres activités de renforcement de capacités, et en visant particulièrement la dissémination de l'information, un manuel de la CMS va être élaboré en étroite consultation avec les Points focaux nationaux et autres partenaires importants. L'idée directrice à l'origine du manuel de la CMS est à la fois de renforcer les capacités des Parties à la CMS et de servir de présentation pour inciter davantage de pays à se

joindre à la Famille de la CMS. Des instructions et directives concrètes à l'échelle du pays seront les éléments structurants de la conservation coordonnée des animaux migrateurs.

9. En ce qui concerne les capacités techniques, il conviendra de prendre des dispositions pour tirer parti des connaissances qu'ont accumulées les membres du Conseil scientifique et divers membres des groupes de travail. Cette information fera partie du manuel de la CMS, conviant à un dialogue permanent entre officiels gouvernementaux et chercheurs scientifiques de façon à garantir des résultats satisfaisant des deux côtés.

10. Sous réserve d'un financement suffisant, des ateliers de formation des formateurs (Training of Trainers, ToT), destinés à tirer parti encore davantage des capacités existantes en se focalisant sur des problèmes scientifiques régionaux ou spécifiques, seront mis en place pour compléter le Manuel et continuer de disséminer et de faire passer l'information d'un niveau à l'autre. Le retour en provenance des Parties, sur les lenteurs et les réussites de la mise en œuvre technique, sera particulièrement utile. Non seulement il y a dans ce retour un encouragement à la communication entre États de l'aire de répartition, mais encore il maximise l'efficacité des échanges de connaissances et d'information.

Suivi et évaluation de la mise en œuvre nationale des activités de renforcement de capacités

Objectif : Améliorer l'évaluation de l'avancement et de l'impact des activités de renforcement des capacités

11. La clé d'une mise en œuvre réussie des activités de renforcement de capacités réside dans la combinaison des quatre phases de l'action : la Phase de planification, la Phase de construction, la Phase de mise en œuvre et la Phase de retour, de suivi & évaluation (M&E), cette dernière permettant un suivi et une évaluation efficaces à travers un retour permanent en provenance des Parties, qui en fin de compte permet de progresser à partir de l'identification des lacunes et des leçons à tirer, ainsi que d'évaluer l'impact des activités. Si les trois premières phases sont l'objet d'un certain niveau d'attention, le retour, le suivi & évaluation, pour leur part, ne sont pas encore suffisamment pris en compte dans les activités de renforcement des capacités de la CMS. L'objectif est de suivre la progression des activités et de mener une évaluation à la conclusion de chacune d'entre elles. Cette approche a été incluse dans le programme de travail, dans le cadre des activités du prochain triennat.

12. Pour permettre une évaluation de l'impact des activités de renforcement de capacités, le Secrétariat va élaborer des instruments à cet effet, en liaison avec le Comité permanent et le Conseil scientifique. De plus, il convient de continuer à encourager la liaison avec le PNUE, le BLG (Groupe de liaison sur la biodiversité) et les Secrétariats d'autres Conventions touchant la biodiversité, en visant le partage des leçons tirées de l'expérience et l'adoption d'indicateurs et d'instruments de suivi & évaluation communs pour juger de l'avancement et de l'impact des activités de renforcement de capacités menées en commun.

I. Le Programme de travail CMS de renforcement des capacités 2012-2014.

(Chaque besoin en formation identifié et reconnu comme prioritaire suivra le plan de travail ci-après)

1. Mise au point de programmes nationaux/régionaux de formation pour le renforcement de capacités			
Objectif : Renforcement des capacités institutionnelles des Points focaux CMS pour la mise en œuvre des instruments de la CMS			
Activités menées	Responsabilité	Méthodologie et résultats escomptés	Estimation budgétaire
1.1. Evaluation des besoins menée à bien	Sec. CMS, Points focaux CMS, autres partenaires concernés	Instruments, tels qu'enquêtes et questionnaires, pour identifier et prioriser les besoins et exigences de formation, mis au point. Réponses respectives des Points focaux et autres partenaires collectées et analysées.	Financement additionnel non nécessaire si le personnel de l'Unité de renforcement de capacités (RC) de la CMS conserve son effectif.
1.2 Objectif d'une formation spécifique clairement exprimé	CMS, Points focaux	Contraintes et lacunes bloquant une mise en œuvre effective des instruments de la CMS identifiés à partir des réponses collectées; objectif d'une formation spécifique clairement exprimé et groupe cible de la formation identifié.	Financement additionnel non nécessaire si le personnel de l'Unité RC de la CMS conserve son effectif.
1.3 Programmes de formation élaborés sur mesure pour les différents partenaires	Sec. CMS	Programmes de formation avec différents modules et instruments mis au point, et désignation d'un facilitateur, conformément à l'évaluation des besoins par rapport à la Stratégie CMS de renforcement de capacités.	Conception des modules et instruments de formation assurée par le facilitateur en coopération avec l'Unité RC de la CMS. Estimé à 30.000 US\$, frais de traduction compris.
1.4 Programmes de formation sur mesure menés à bien	Sec. CMS	Formations suivies respectivement par Points focaux/autres participants.	Par formation régionale de 3-4 jours pour 20-40 personnes, environ 45.000 à 90.000 US\$ selon la région.
1.5 Suivi des programmes effectué et leur impact évalué	Sec. CMS, Points focaux	Instruments, tels qu'enquêtes et questionnaires, pour évaluer l'impact de la formation, mis au point. Réponses des Points focaux collectées et analysées.	Financement additionnel non nécessaire si le personnel de l'Unité RC de la CMS conserve son effectif.
1.6 Programmes de formation de suivi élaborés sur mesure	Sec. CMS	Mesures éventuelles de suivi menées à bien. En fonction des résultats enregistrés par le suivi & évaluation.	Financement additionnel non nécessaire si le personnel de l'Unité RC de la CMS conserve son effectif.

2. Elaboration du Manuel de la CMS			
<i>Objectif : Améliorer l'impact des activités de renforcement de capacités</i>			
Activités menées	Responsabilité	Méthodologie et résultats escomptés	Estimation budgétaire
2.1 Groupe de travail sur le manuel CMS constitué	Sec. CMS, Points focaux CMS, Conseil sc., Comité perm. et autres partenaires concernés	Consensus du groupe de travail concernant le contenu principal du manuel CMS établi, et groupe cible du manuel évalué.	Financement additionnel non nécessaire si le personnel de l'Unité RC de la CMS conserve son effectif.
2.2 Enquêtes sur les sujets à inclure dans le manuel menées à bien	Sec. CMS, Points focaux CMS, autres partenaires concernés	Enquêtes auprès des Points focaux CMS et autres partenaires produisant des suggestions, des idées et des thèmes à inclure dans le manuel. Elaboration plus approfondie du contenu du manuel CMS.	Financement additionnel non nécessaire si le personnel de l'Unité RC de la CMS conserve son effectif.
2.3 Conception du manuel CMS terminée	Sec. CMS	Sur la base des informations collectées, le manuel CMS est mis au point pour répondre aux besoins pris en compte.	70.000 US\$ à 120.000 US\$ selon le contenu du manuel et son tirage, frais de traduction inclus.
2.4 Ateliers de formation des formateurs (ToT) conçus sur mesure et menés à bien pour les différents partenaires de la CMS	Sec. CMS, Points focaux CMS, Conseil sc., Comité perm.	Après une évaluation des groupes cibles de la ToT, visant à assurer une dissémination effective de l'information, des ateliers de ToT sont planifiés et menés à bien.	Reste à déterminer en fonction des besoins.
2.5 Maintien d'un dialogue continu en vue de garantir des résultats satisfaisants des deux côtés	Sec. CMS, Points focaux CMS, Conseil sc., Comité perm. et autres partenaires concernés	Un dialogue de qualité entre les différents partenaires doit assurer que le manuel CMS réponde aux besoins pris en compte.	Financement additionnel non nécessaire si le personnel de l'Unité RC de la CMS conserve son effectif.
2.6 Etat d'avancement de l'utilisation du manuel évalué, ainsi que l'impact de l'activité.	Sec. CMS, Points focaux	Elaboration d'enquêtes et mise en œuvre d'évaluations sur l'état d'avancement de l'activité, et évaluation de son impact, menées à bien.	Financement additionnel non nécessaire si le personnel de l'Unité RC de la CMS conserve son effectif.

3. Améliorer l'évaluation de l'avancement et de l'impact des activités de renforcement des capacités			
<i>Objectif : Suivi et évaluation de la mise en œuvre nationale des activités de renforcement de capacités</i>			
Activités menées	Responsabilité	Méthodologie et résultats escomptés	Budget
3.1 Etat d'avancement des activités de renforcement de capacités suivi, et leur impact évalué	CMS, Points focaux	Instruments, tels qu'enquêtes et questionnaires, pour évaluer l'impact du RC, mis au point. Réponses des Points focaux concernés et d'autres partenaires éventuels collectées et analysées	Financement additionnel non nécessaire
3.2 Etat d'avancement des activités conjointes de renforcement de capacités, et leur impact, évalués	Sec. CMS	En liaison avec le PNUE, le BLG (y compris processus SPANB) et les organisations concernées, travailler au partage des leçons tirées de l'expérience et à l'adoption d'indicateurs et d'instruments de suivi & évaluation communs pour juger de l'avancement et de l'impact des activités de renforcement de capacités menées en commun	Financement additionnel non nécessaire

Action requise:

Le Secrétariat demande à la Conférence des Parties de :

- a. Procéder à l'examen et à l'adoption du Programme de travail révisé et mis à jour sur le renforcement de capacités pour le prochain triennat 2012-2014 ;
- b. Réserver des fonds sur les contributions volontaires et envisager un accroissement du budget principal en vue de la mise en œuvre du Programme de travail sur le renforcement de capacités pour 2012-2014 ;
- c. Assister le Secrétariat pour l'identification des besoins en renforcement de capacités des Parties, conformément à la requête contenue dans le Programme de travail sur le renforcement de capacités pour 2012-2014 ; et
- d. Assister le Secrétariat en matière de coopération renforcée avec les Accords CMS et autres AME, soulignant les stratégies, besoins et actions communs grâce à des consultations au sein du Groupe de liaison sur la biodiversité.